

AFFAIRE N° 3. - Alimentation en eau potable des secteurs du CHAUDRON et de SAINTE.CLOTILDE/BOIS DE NEFLES - Approbation du dossier d'appel d'offres.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 NOVEMBRE 1971, le Conseil Municipal avait pris acte sur la nécessité de prévoir une réalimentation en eau des secteurs du CHAUDRON et de SAINTE-CLOTILDE/BOIS de NEFLES et approuvé l'avant-projet qui était présenté.

Monsieur le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL de l'EQUIPEMENT vient de me transmettre le dossier technique définitif et d'appel d'offres pour l'ensemble de l'opération.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- Subvention du MINISTERE de l'INTERIEUR	30 000 000 Frs CFA
- Subvention du F.I.D.O.M	25 000 000 Frs CFA
- Emprunt auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS	145 000 000 Frs CFA
	<hr/>
	200 000 000 Frs CFA

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce dossier technique ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Cette affaire fait partie du grand complexe que nous faisons dans la région SAINTE.CLOTILDE/BOIS DE NEFLES. D'un côté, la région des Deux-Canons sera alimentée par l'adduction d'eau de VAUBAN (cela correspond, si vous voulez, à toute la partie basse de Sainte-Clotilde). De l'autre côté, nous allons faire venir l'eau par un refoulement sur le réservoir Moulin à Vent, à partir du Puits du Chaudron, et l'eau qui viendra également de la station de traitement de la Bretagne. La région moyenne du Bois de Nèfles sera donc alimentée de cette manière. La partie haute sera alimentée par l'ancienne source du Bois de Nèfles, la Ravine Blanche, et par le Bras Cato. Nous faisons là un très gros effort qui va coûter fort cher.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Louis, le 14
Septembre 1971
Le Maire
le Secrétaire Général
signé: B. Basset

Bonne copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
R. Perseux